



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'environnement

ARRAS, le 11 juillet 2022

Synthèse des contributions

établie au titre de l'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Objet : Projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Pas-de-Calais pour la campagne 2022/2023.

Contexte de la consultation :

En application de la Loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Pas-de-Calais pour la campagne 2022/2023 a été mis en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État du Pas-de-Calais du 8 au 29 juin 2022 inclus.

Résultat de la consultation :

À l'issue de la période de mise à disposition du public, aucune contribution n'a été déposée.

L'arrêté fixant la période d'ouverture de la chasse pour la campagne 2021-2022 dans le Pas-de-Calais a été pris dans sa formulation soumise à la consultation du public, en application des articles L. 422-1, L. 423-1 et 2, L. 424-2 à 12, L. 425-15, R. 424-1 à 17, R. 425-1 à 17, R. 425-19 du code de l'environnement.